

TURQUIE

Informations pratiques

Loisirs Enchères - Vos loisirs, vos vacances, votre prix

1. Décalage horaire

GMT+3

En été, il y a une heure de décalage et 2 en hiver.

2. Electricité

220 volts. Les prises sont compatibles.

3. Indicateurs téléphoniques

Pour appeler depuis la France : 00 90 (indicatif du pays) suivi du numéro du correspondant.

Sur place pour appeler en France : 00 33 suivi du numéro de votre correspondant sans le 0 initial.

4. Sécurité, santé et formalités

Loisirs Enchères vous invite à respecter les consignes de sécurité énoncées par le quai d'Orsay, et de prendre connaissance des démarches sanitaires et administratives consultables ici : <http://diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/conseils-par-pays/> et action-visas.com, sans oublier les pays éventuellement traversés à l'occasion d'escales ou de transits. Il est de votre responsabilité de vous renseigner et de respecter ces consignes et démarches.

Dans le contexte sécuritaire actuel (attentats à Istanbul le 10 décembre 2016 et le 1er janvier 2017 dans la discothèque Reina, à Kayseri le 17 décembre 2016, et attaque contre l'ambassadeur de la Fédération de Russie à Ankara le 19 décembre) et à l'occasion du référendum constitutionnel du 16 avril 2017, il est recommandé de :

- faire preuve d'une très grande vigilance lors des déplacements, en particulier dans les lieux de forte affluence et les quartiers touristiques ;
- d'éviter les rassemblements ;
- de se tenir à l'écart des postes de police et de gendarmerie ainsi que des bâtiments officiels qui peuvent constituer des cibles privilégiées.

5. Us et coutumes

Il convient de respecter les us et coutumes liés au pays visité et à la religion pratiquée.

Lors de la visite des mosquées, il convient de se déchausser. Les femmes doivent se couvrir la tête. Eviter de se rendre dans les mosquées le vendredi ou à l'heure des prières.

Le nudisme est interdit. Eviter de s'embrasser dans la rue de manière démonstrative.

Dans certaines zones protégées ou à proximité de sites militaires, il est strictement interdit de prendre des photographies ou de filmer.

Dans certains musées, un droit d'entrée peut être demandé pour prendre des photographies.

6. Langue

Le Turc est la langue officielle, néanmoins l'anglais est parlé dans les zones touristiques.

7. Monnaie

La monnaie officielle est la nouvelle livre turque (YTL).

D'une façon générale les cartes de crédits sont acceptés par la plupart des hôtels et restaurants.

8. Météo

Le climat de la Turquie est différent selon les régions.

Ainsi sur les côtes Egéennes et Méditerranéennes, le climat y est méditerranéen, avec des étés chauds et hivers doux.

Sur les côtes de la mer Noire, le climat est quasi-tropicale avec une végétation très dense.

A l'intérieur des terres, les étés sont chauds et secs avec des hivers rigoureux.

9. Ambassade

Ambassade de France en Turquie

Paris Caddesi n° 70 - Kavaklıdere

6540 Ankara

Tel : +90 312 455 45 45

de 08h00 à 22h00+90 312 455 45 00

de 22h00 à 08h00+90 312 455 4500

Courriel : Admin-francais.ankara-amba@diplomatie.gouv.fr

Site Web : <https://tr.ambafrance.org/>

10. Que rapporter

Tapis, objets en cuir, bijoux, céramiques bleues, Ne pas oublier les fameux loukoums et thés.

Il convient de toujours respectés les restrictions et dispositions douanières en vigueur. Il est de votre responsabilité de vous renseigner

Précautions à prendre lors de vos voyages

- Loisirs Enchères vous invite à respecter les consignes de sécurité énoncées par le quai d'Orsay, et de prendre connaissance des démarches sanitaires et administratives consultables ici : <http://diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/conseils-par-pays/> et action-visas.com, sans oublier les pays éventuellement traversés à l'occasion d'escales ou de transits.
Il est de votre responsabilité de vous renseigner et de respecter ces consignes et démarches.
L'accomplissement de ces formalités ainsi que les frais en résultant vous incombent.
- Les hôtels sont présentés avec leur classification locale (NL).
Celle-ci peut être cependant très différente des normes françaises. Un général, il faut compter une étoile d'écart.
Nos descriptifs reprennent donc la classification des hôtels par étoiles ou catégories effectuée par les ministères du tourisme locaux selon les normes en vigueur dans chaque pays.
- Dans certains pays, des conventions/lois locales et us et coutumes particulières s'appliquent, il est de votre responsabilité de vous renseigner et de les respecter.
- Buvez toujours de l'eau encapsulée non ouverte ou qui a été décapsulée devant vous.
Évitez les jus de fruits faits maison ainsi que les glaçons si vous n'avez aucune assurance sur la qualité de l'eau utilisée pour leur fabrication.
Il en est de même pour les crudités, les légumes et les fruits non pelés qui peuvent avoir été lavés avec une eau non potable.
- Attention de choisir vos excursions en fonction de votre capacité et condition physique et évitez d'une façon générale les excursions dangereuses
- Baignez-vous seulement sous surveillance, attention aux rouleaux et vagues en bord de plage des vagues pourraient vous faire tomber et entraîner la noyade
- Si vous séjournez dans un pays chaud, pensez à vous protéger la tête et à boire régulièrement

- Lors de visite de suites touristiques rester vigilants et faite attention aux pickpockets
- De manière générale, évitez de visiter des quartiers défavorisés.
- De manière générale, il vaut mieux éviter de se promener durant la nuit - plus particulièrement seul et dans des rues isolées et peu éclairées

Dans ma valise je mets :

- Bouchons d'oreilles
- Masque occultant
- Habits de saison adaptés au climat local
- Crème solaire, lunettes de soleil et chapeau
- Foulard, bonnet
- Parapluie
- Pansements
- Ma carte vitale Européenne (si séjour en Europe)
- Un kit premier secours en cas de blessure et des antidouleurs
- Adaptateur électrique si besoin
- Petit dictionnaire bilingue
- Vous pouvez transporter des liquides dans vos bagages à main à condition qu'ils soient en petites quantités (100 ml maximum par produit) et placés dans un sac en plastique transparent refermable d'un volume maximal d'1 litre.

Que faire en cas de grève ou perturbation du trafic aérien

Avant départ :

Si une perturbation aérienne intervient le jour de votre départ, il est impératif de contacter le voyageur ou Loisirs Enchères afin de faire le point sur la situation (consultez vos documents de voyages et/ou bulletin d'inscription).

Dans tous les cas, il est impératif de respecter les consignes promulguées par la compagnie aérienne. En effet, il est de la responsabilité de la part de la compagnie aérienne de vous prendre en charge et de vous acheminer à destination sans frais supplémentaire. La procédure de ré-acheminement doit être convenu conjointement avec le transporteur.

Le transporteur prendra aussi à sa charge les frais d'hébergement, de repas et de transferts des passagers aussi longtemps que le retard persiste.

Si vous agissez seul (rachat de transports pour rejoindre la destination), sans concerter la compagnie arienne vous vous écarterez de la garantie passagers prévu par le Règlement CE 261/2004 et la convention de Varsovie et Montréal. Il vous sera par la suite impossible de prétendre à un remboursement.

A noter que vous avez 7 jours pour faire votre demande de remboursement auprès de la compagnie aérienne.



Sur place :

Si une perturbation aérienne intervient le jour de votre retour, il est impératif de contacter le voyageur ou Loisirs Enchères afin de faire le point sur la situation (consultez vos documents de voyages et/ou bulletin d'inscription).

Dans tous les cas, il est impératif de respecter les consignes promulguées par la compagnie aérienne. En effet, il est de la responsabilité de la part de la compagnie aérienne de vous prendre en charge et de vous acheminer à destination sans frais supplémentaire. La procédure de ré-acheminement doit être convenu conjointement avec le transporteur.

Si vous agissez seul (rachat de transports pour rejoindre la destination), sans concerter la compagnie aérienne vous vous écarterez de la garantie passagers prévu par le Règlement CE 261/2004 et la convention de Varsovie et Montréal. Il vous sera par la suite impossible de prétendre à un remboursement.

A noter que vous avez 7 jours pour faire votre demande de remboursement auprès de la compagnie aérienne.